

## PRIÈRES.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu du Secrétaire du Gouverneur général la communication suivante:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

OTTAWA

Le 14 janvier 1944.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire savoir que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à l'entrée principale de l'édifice du Parlement à trois heures de l'après-midi, le jeudi 27 janvier 1944, et que, lorsqu'on l'aura avisé que tout est prêt, il se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir la cinquième session du dix-neuvième Parlement du Canada.

Veillez agréer,

Monsieur le Président,

l'assurance de ma haute considération,

A. S. REDFERN,

*Secrétaire du Gouverneur général.*

L'honorable  
Président du Sénat,  
Ottawa.

*Ordonné:* Que ladite communication soit déposée sur la Table.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général étant venu et ayant pris place au Trône.

L'honorable Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de Lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des communes étant venue,

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

La guerre en est à sa cinquième année. Les mois prochains verront des batailles décisives et réclameront un effort suprême de la part de toutes les nations qui se sont unies pour la cause de la liberté.

Il est vrai que la situation militaire est plus avantageuse qu'il y a un an, et que la collaboration entre les Nations Unies est plus étroite que par le passé. A Washington, à Québec, à Moscou, au Caire et à Téhéran, on a complètement coordonné les plans militaires des campagnes prochaines. On y a aussi jeté les bases de l'étude conjointe des problèmes qui accompagneront la transition de la guerre à la paix. Toutefois, les progrès de la situation militaire ne signifient pas nécessairement que la guerre est sur le point de finir. Les hostilités pourraient se prolonger longtemps aussi bien en Europe qu'en Extrême Orient. L'armée allemande est encore très puissante. Rien n'indique un effondrement général de la résistance allemande. L'Allemagne même est abritée derrière un vaste retranchement de territoires conquis. Elle se fortifie, en effet, contre l'invasion depuis le début de la guerre. Tant que l'armée allemande n'aura pas été vaincue, les nations alliées ne pourront compter sur une victoire définitive en Europe. Tant que les forces navales alliées n'auront pas victorieusement engagé le gros de la flotte japonaise, nous ne pourrons compter voir la fin de la guerre contre le Japon. Les opérations à venir comporteront une lutte acharnée et de lourdes pertes.

Le premier de tous nos objectifs demeure donc, sans conteste, celui de gagner la guerre. Mes ministres se considèrent tenus de soutenir fermement la continuité de l'effort de guerre du Canada jusqu'à ce que l'ennemi soit vaincu en Europe et en Asie. Ils estiment que la tâche principale du Gouvernement et le premier devoir du peuple canadien consistent à faire converger tous leurs efforts sur la poursuite de la guerre. Nos combattants doivent être convaincus qu'il n'y aura aucune déviation de cette tâche essentielle ni aucun relâchement de l'effort de guerre du Canada. Aussi longtemps que nous n'aurons pas gagné la guerre, mon Gouvernement continuera à régler à cette fin sa ligne de conduite.

Nos forces armées, sur mer, sur terre et dans l'air, ont ajouté de l'éclat à la renommée du Canada. L'aide mutuelle du Canada a accru la puissance militaire des Nations Unies. Dans l'assaut conjugué contre la forteresse nazie, toutes les armes de nos forces militaires assumeront des tâches plus lourdes encore que par le passé.

Tout en donnant aux nécessités de la guerre la priorité sur tout autre besoin, mes ministres sont résolus, dans la mesure où il est possible de prévoir l'avenir, à voir à ce que le Canada soit en mesure de faire face aux problèmes difficiles que nous aurons à résoudre après la victoire.

A mesure que les pays occupés seront libérés du joug de l'ennemi, il faudra veiller à soulager la misère des populations indigentes et à restaurer les régions ravagées dans les pays victimes des horreurs et de la dévastation de la guerre. Une mesure visant à étendre le principe de l'aide mutuelle de façon que puissent être fournis des secours, aussi bien que du matériel de guerre, sera soumise à votre approbation.

La prospérité du Canada et le bien-être de sa population sont liés à la restauration et à l'expansion du commerce mondial. Les marchés d'exportation sont essentiels à l'emploi utile d'un grand nombre de Canadiens. Pour relever notre niveau d'existence, il nous faut accroître le chiffre de nos importations. Conformément aux principes de la Charte de l'Atlantique, on est à étudier avec d'autres pays les ententes nécessaires pour éliminer les barrières commerciales et faciliter l'échange de denrées entre toutes les nations après la guerre. Les pourparlers se poursuivront aussi rapidement que le permettront les exigences de la guerre.

La reprise du commerce et de la prospérité dans le monde après la guerre dépendra du prompt relèvement des pays occupés. Durant la période de transition, la distribution de secours internationaux contribuera à maintenir l'utilisation complète de la main-d'œuvre et des ressources du Canada.

Mes ministres sont d'avis que le moment est venu où toutes les nations actuellement unies dans le commun dessein de gagner la guerre devraient chercher de concert à assurer une paix durable. Ce n'est que par l'organisation générale, sur le plan international, des nations éprises de paix qu'on abolira les dangers d'agression future et qu'on réalisera la sécurité du monde. En conséquence, vous serez appelés à approuver la participation du Canada à l'établissement d'un organisme international ayant pour objet de favoriser la sécurité nationale grâce à une collaboration d'ordre international.

Bien que l'objectif d'après-guerre de notre politique extérieure réside dans la sécurité du monde et la prospérité générale, l'objectif d'après-guerre de notre politique domestique réside dans la sécurité sociale et le bien-être humain.

De l'avis de mes ministres, il convient de commencer de mettre à exécution le plus promptement possible certains plans visant à établir un minimum national de sécurité sociale et de bien-être humain. Un tel minimum national comporte l'emploi à des fins utiles de tous ceux qui veulent travailler; un niveau d'alimentation et de logement suffisant pour assurer la santé de toute la population; et des assurances sociales contre la privation résultant du chômage, des accidents, de la mort du gagne-pain, d'un mauvais état de santé et du vieil âge.

L'organisation de l'après-guerre comprend naturellement trois principaux domaines: les préparatifs de démobilisation, la réhabilitation et le rétablissement dans la vie civile des hommes et des femmes de nos forces armées; la réadaptation de la vie économique de la nation du pied de guerre au pied de paix ainsi que sa restauration de manière à procurer l'avantage d'un emploi utile à tous ceux qui veulent et peuvent travailler; et l'établissement d'assurances contre les risques majeurs d'ordre économique ou social.

Un vaste programme a déjà été arrêté pour assurer le rétablissement des combattants de la guerre actuelle ainsi que le soin des anciens combattants invalides et des personnes à la charge de nos combattants et des marins de la marine marchande. On soumettra à votre approbation une mesure prévoyant des primes de service de guerre pour tous ceux qui ont servi dans les forces armées ainsi que d'autres mesures qui s'ajouteront au programme actuel de rétablissement.

L'emploi intégral de la main-d'œuvre exigera, dans la période de transition entre la guerre et la paix, la réadaptation rapide et efficace des industries de guerre, l'extension des marchés domestiques et étrangers, des recherches plus approfondies sur les nouvelles manières d'utiliser nos ressources naturelles, des programmes d'exploitation nationale et régionale comprenant des plans de logement et d'aménagement régional.

On est à chercher, pour le temps de paix, des moyens appropriés d'utiliser les usines de guerre, et l'on est à dresser des plans en vue de leur prompt conversion. Afin d'aider à la conversion des usines de guerre et à l'exploitation des petites et moyennes entreprises industrielles, de nouvelles facilités de crédit s'imposeront tant pour les capitaux de premier établissement que pour ceux d'exploitation. En vue de répondre à ce besoin, on vous demandera d'approuver la création d'une Banque d'expansion industrielle qui sera une filiale de la Banque du Canada. Au moyen de modifications appropriées des impôts, l'on favorisera les dépenses faites pour des fins d'exploitation et en vue de préparer la transition de l'industrie du pied de guerre au pied de paix.

En vue d'aider à créer pour l'après-guerre des marchés d'exportation aux industries primaires et secondaires, il sera présenté une mesure visant à assurer ou à garantir des crédits d'exportation et l'on est à prendre des dispositions pour étendre les services des commissariats de commerce à l'étranger.

Il sera pourvu à l'expansion des travaux de recherche.

Une mesure sera présentée en vue de modifier la législation actuelle sur le logement et d'en étendre la portée.

Il existe déjà, sous l'empire de lois fédérales et provinciales, une mesure appréciable de sécurité sociale, mais la mise en œuvre d'un régime national d'ensemble, dans lequel s'intégreront les activités fédérales et provinciales et qui comprendront une assurance-santé d'application nationale, exigeront de nouvelles consultations et une collaboration étroite avec les provinces. Mes ministres accueilleront avec plaisir l'occasion de telles consultations.

Lorsque des accords acceptables auront été conclus avec les provinces, mes ministres seront disposés à recommander l'adoption de certaines mesures visant à assurer une aide fédérale à un système national d'assurance-santé ainsi qu'un régime national contributoire de pensions de vieillesse sur une base plus généreuse que celle qui est actuellement en vigueur.

La famille et le foyer constituent les assises de la vie nationale. Afin d'aider à assurer aux enfants de la nation un minimum de bien-être ainsi qu'à leur procurer autant que possible des avantages égaux dans la bataille de la vie, vous serez appelés à approuver une mesure établissant des allocations familiales.

Mes ministres croient que le moment approche rapidement où un ministre de la Couronne devra être chargé de chacun des trois grands aspects du programme d'après-guerre. Vous serez donc appelés à approuver l'établissement des ministères suivants de l'administration:

1) Un ministère des Affaires des anciens combattants, dont relèveront la réhabilitation et la réintégration dans la vie civile des membres de nos forces armées, ainsi que l'administration des pensions et allocations aux anciens combattants;

2) Un ministère de la Restauration, ayant pour mission de promouvoir et de coordonner des plans relatifs à l'exploitation des ressources nationales et à l'embauchage pendant l'après-guerre, et

3) Un ministère du Bien-être social qui élaborera et contribuera à appliquer les mesures du gouvernement fédéral dans les domaines de la santé publique et de l'assurance sociale.

La nécessité de prévenir les effets inflationnistes de la guerre est à la base des efforts que nous devons accomplir en vue de gagner la guerre et de résoudre les problèmes de l'après-guerre. Mes ministres estiment que, pour prévenir l'inflation et préserver un niveau de vie minimum, il reste nécessaire de maintenir le plafond des prix et la stabilisation des salaires et des traitements.

Afin d'assurer à l'agriculture la stabilité économique, vous serez appelés à prendre des dispositions pour fixer un prix minimum aux principaux produits de la ferme.

Au nombre des autres questions qui seront portées à votre attention figureront la révision de la loi des banques et les moyens propres à pourvoir les hommes et femmes servant dans les forces armées de moyens suffisants pour exercer leur droit de suffrage.

*Membres de la Chambre des communes:*

Vous serez appelés à voter les crédits nécessaires à la poursuite efficace de la guerre et aux fins des autres services essentiels.

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes:*

J'exprime, je le sais, les pensées de tous les Canadiens, quand je dis avec quelle fierté et avec quelle admiration nous avons suivi les exploits de nos forces armées. Sur mer, sur terre et dans les airs, partout où ils ont été appelés à servir, les combattants canadiens ont fait preuve du plus haut degré de courage, d'endurance et d'habileté. En votre nom, je leur donne l'assurance que leur pays ne compte pas de bien plus précieux que leur vie et que notre suprême ambition est de leur assurer un retour prompt et victorieux dans leur patrie.

En vous invitant à étudier les très graves problèmes qui fixeront votre attention en cette année mémorable, je prie la divine Providence de guider et de bénir vos délibérations.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur King présente au Sénat un bill, intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer".

Ledit bill est lu pour la première fois.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a en main une copie du discours de Son Excellence le Gouverneur général.

L'honorable Président en donne lecture.

Sur motion, il est

*Ordonné:* Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit pris en considération mardi prochain.

L'honorable Président présente au Sénat le rapport du bibliothécaire du Parlement pour l'année 1943.

Ce rapport est alors lu par le Greffier comme suit:

## BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

### RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE POUR 1943

*A l'honorable Président du Sénat,*

Le Bibliothécaire général du Parlement a l'honneur de présenter au Parlement le rapport de la bibliothèque pour l'année 1943.

Le Supplément au Catalogue de la bibliothèque contenant la liste des livres achetés et reçus en dons, est actuellement sous presse, et la distribution s'en fera bientôt.

Le Bibliothécaire général souligne avec reconnaissance les dons nombreux et intéressants des douze derniers mois.

D'après la correspondance échangée avec nos agents londonniens, la crise du papier qui sévit en Angleterre oblige les éditeurs anglais à limiter le nombre de leurs publications. Comme les droits de priorité favorisent d'abord le marché anglais, il s'ensuit que nombre de nos commandes sont restées en souffrance. Tout de même on a continué de nous expédier, comme d'habitude, les publica-